

1550, rue Metcalfe Bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568 Télécopieur : 514 872-2556

ocpm.qc.ca

Par courriel et télécopieur

Montréal, le 26 septembre 2008

Monsieur Louis-Paul Germain Chef national, gestion immobilière CBC/Radio-Canada Transmission Case postale 3220, succursale C Ottawa (Ontario) K1Y 1E4

Objet: Projet de convention concernant la location de l'emplacement de

l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada dans le parc du

Mont-Royal

Monsieur,

La commission de l'Office, chargée de mener la consultation publique sur le projet mentionné en objet, souhaiterait obtenir les études listées ci-après :

- Étude de faisabilité de 1992 concernant le relogement de l'infrastructure de diffusion du mont Royal;
- La mise à jour de cette étude en 2005, ainsi que toute autre mise à jour ultérieure.

De plus, la commission vous soumet les questions suivantes :

- Concernant l'avis donné par Industrie Canada à CBC/Radio-Canada en 2002 sur le dépassement des limites d'exposition en périphérie du site, pourriez-vous préciser de combien cela dépassait la norme définie dans le Code 6, ainsi que le lieu et le moment de la prise des mesures ? Quelle est l'unité de mesure utilisée (document déposé 3.1, p.6) ?
- En 2002, les mesures effectuées concernaient-elles l'ensemble de la tour de télécommunications, uniquement les antennes de CBC/Radio-Canada ou celles d'autres diffuseurs (document déposé 3.1, p.6) ?
- À quoi réfèrent les « systèmes d'antennes » responsables des niveaux d'intensité élevés au sol autour de la tour (document déposé 3.1, p.6) ?

.../2



1550, rue Metcalfe Bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6 Téléphone : 514 872-3568 Télécopieur : 514 872-2556

ocpm.qc.ca

26 septembre 2008 Monsieur Louis-Paul Germain

• Où sont localisées les deux zones à l'extérieur de la clôture qui affichent un dépassement de la norme ? De combien est le dépassement (document déposé 3.1, p.7) ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 3 octobre prochain, étant donné que la première partie d'audience débute le 8 octobre. Veuillez prendre note que d'autres questions pourront vous être acheminées tout au long de la période du mandat.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Stéphanie Espach, Secrétaire de la commission

c.c. Monsieur Martin R. Marcotte
Directeur de la transmission à la Société Radio-Canada

Monsieur François Conway Premier directeur stratégie et communications